

DOCUMENTS GRAPHIQUES VILLA "A"

Groupe maisons BETERBAT
1, rue Victor Lamon Place
d'Armes 97232 le Lamentin
Tél. : 0596 650 929
Tél. : 0141 789 486

PROMOTEUR :
BETERBAT

AQUEREUR (S)

Acquéreur 1

Titre :

Nom :

Prénom :

Acquéreur 1

Titre :

Nom :

Prénom :

BIEN RESERVE ET DATE DE SIGNATURE

Numéro du lot :

Lieu de signature:

Date signature :

Documents Graphique *de la villa*

Opération les 2 villas de Pays Mêlé

CONTACT

TÉLÉPHONE :
0596650929
0141789486

SITE WEB :
www.beterbat.com

E-MAIL :
Info75@beterbat.fr
Info@beterbat.fr

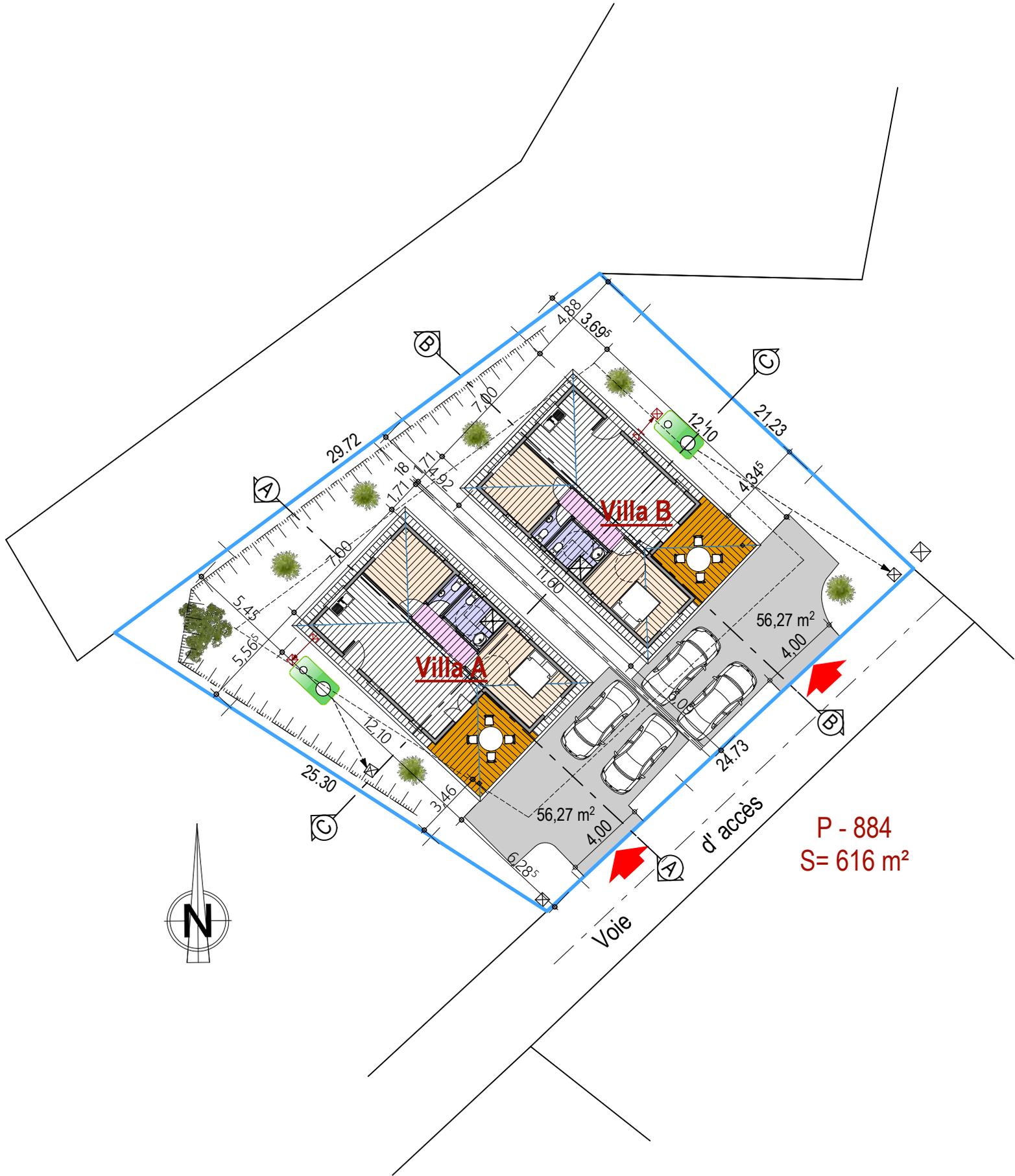
PROMOTEUR

Eurl BETERBAT 1, rue Victor
Lamon Place d'Armes
97232 le LAMENTIN SIRET :
350 664 991 00048 Groupe
maisons Beterbat

VILLA

Acquéreur :
Acquéreur :
Appartement n° :
Date de signature :





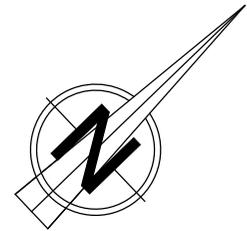
P - 884
S = 616 m²

PLAN DE MASSE

Echelle : 1/250e



SURFACES:
 S.H.O.B.....84,92 m2
 S.Habitable.....62,21 m2
 S.Plancher.....63,92 m2



VILLA A

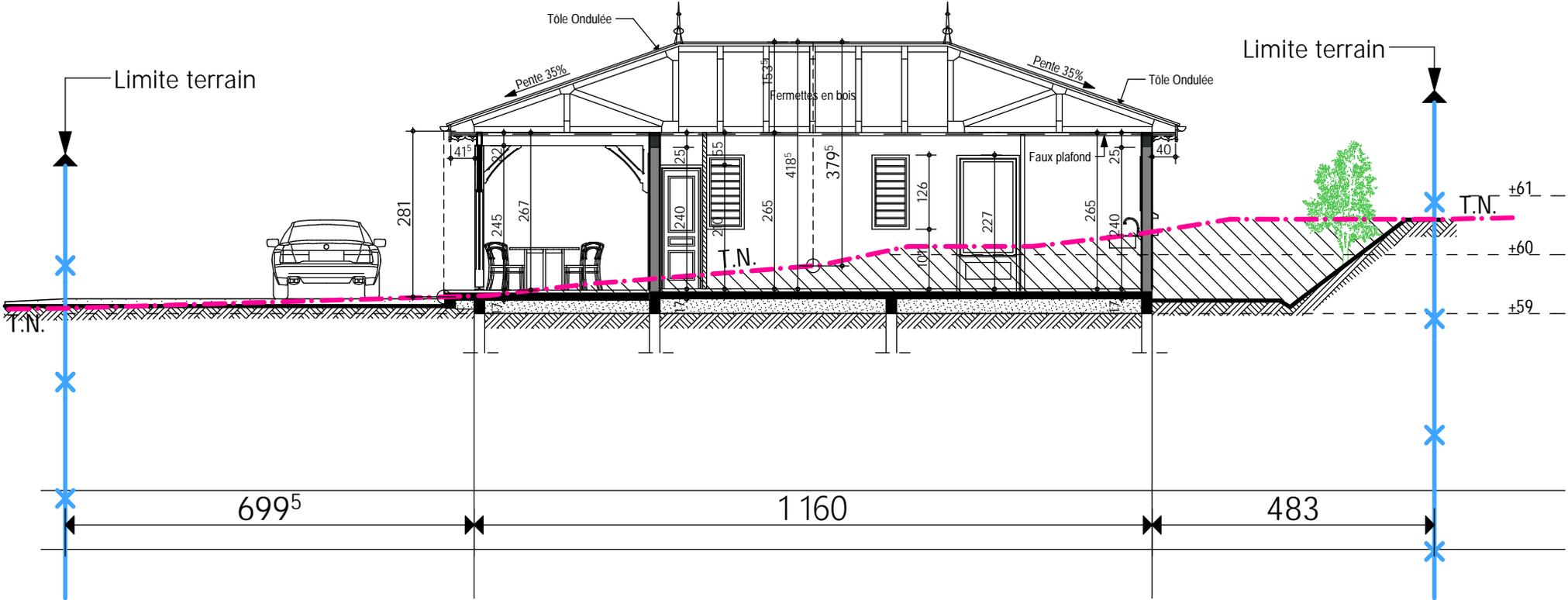
VUE EN PLAN

Echelle : 1/100e

Fait le : 05 SEPTEMBRE 2024	
Indice : A	Com :
	Dessin :



Lambrequins et épis non contractuels



VILLA A

COUPE AA

Echelle : 1/100e

Fait le : 05 SEPTEMBRE 2024

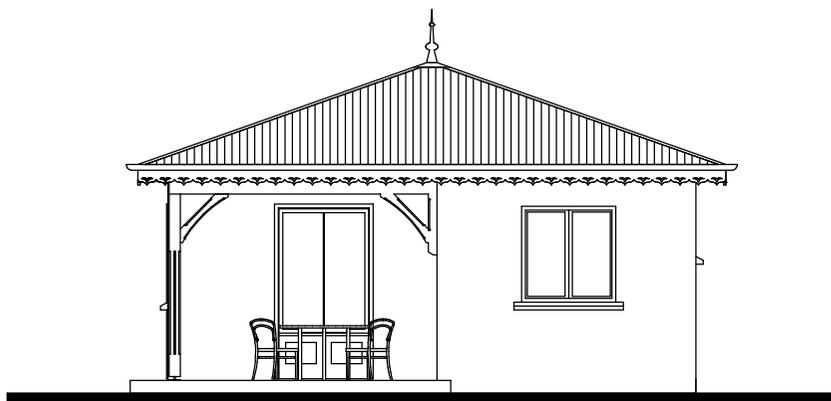
Indice : A

Com :

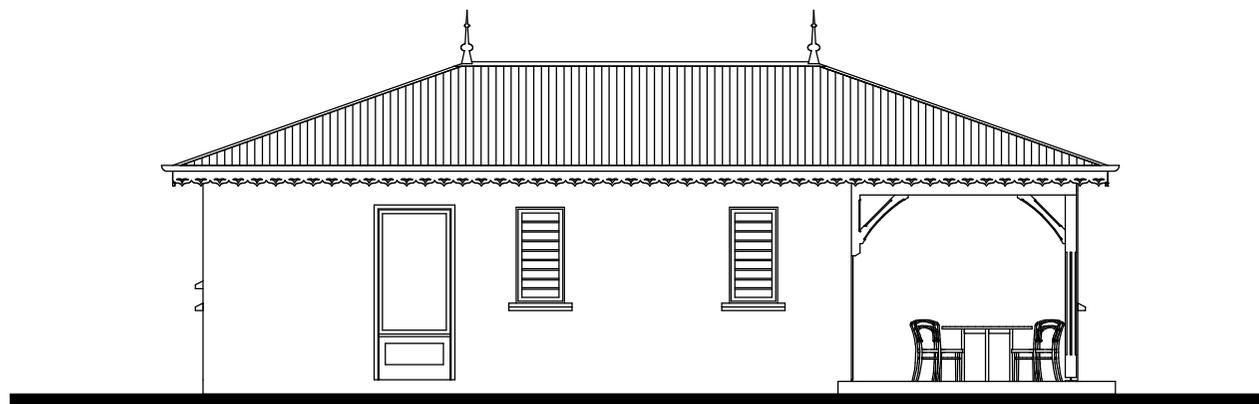
Dessin :



Lambrequins et épis non contractuels



FACADE Est



FACADE Sud

VILLA A

FACADES Est & Sud

Echelle : 1/100e

Fait le : 05 SEPTEMBRE 2024

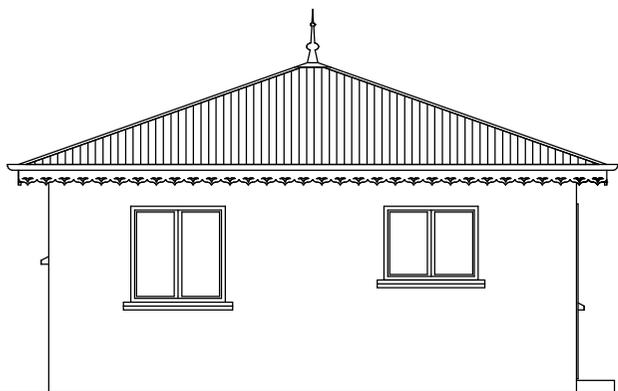
Indice : A

Com :

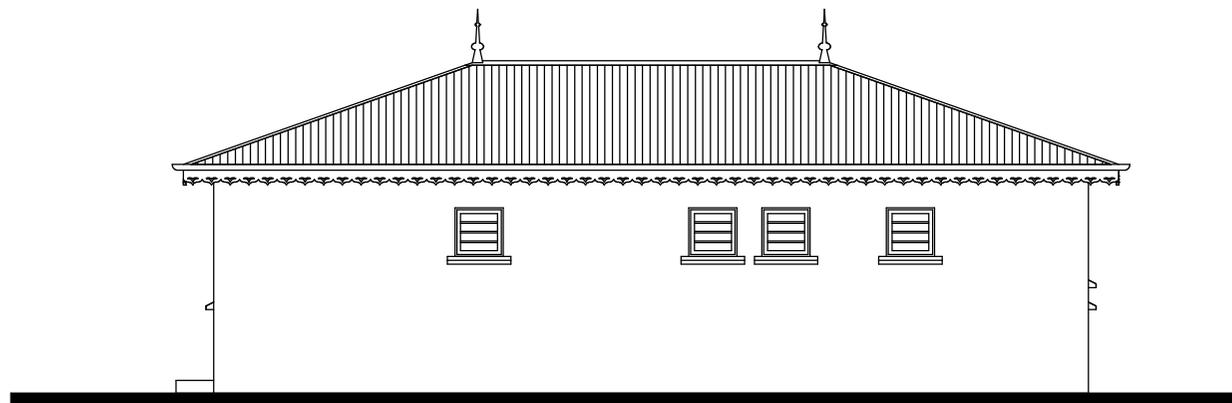
Dessin :



Lambrequins et épis non contractuels



FACADE Ouest



FACADE Nord

VILLA A

FACADES Ouest & Nord

Echelle : 1/100e

Fait le : 05 SEPTEMBRE 2024

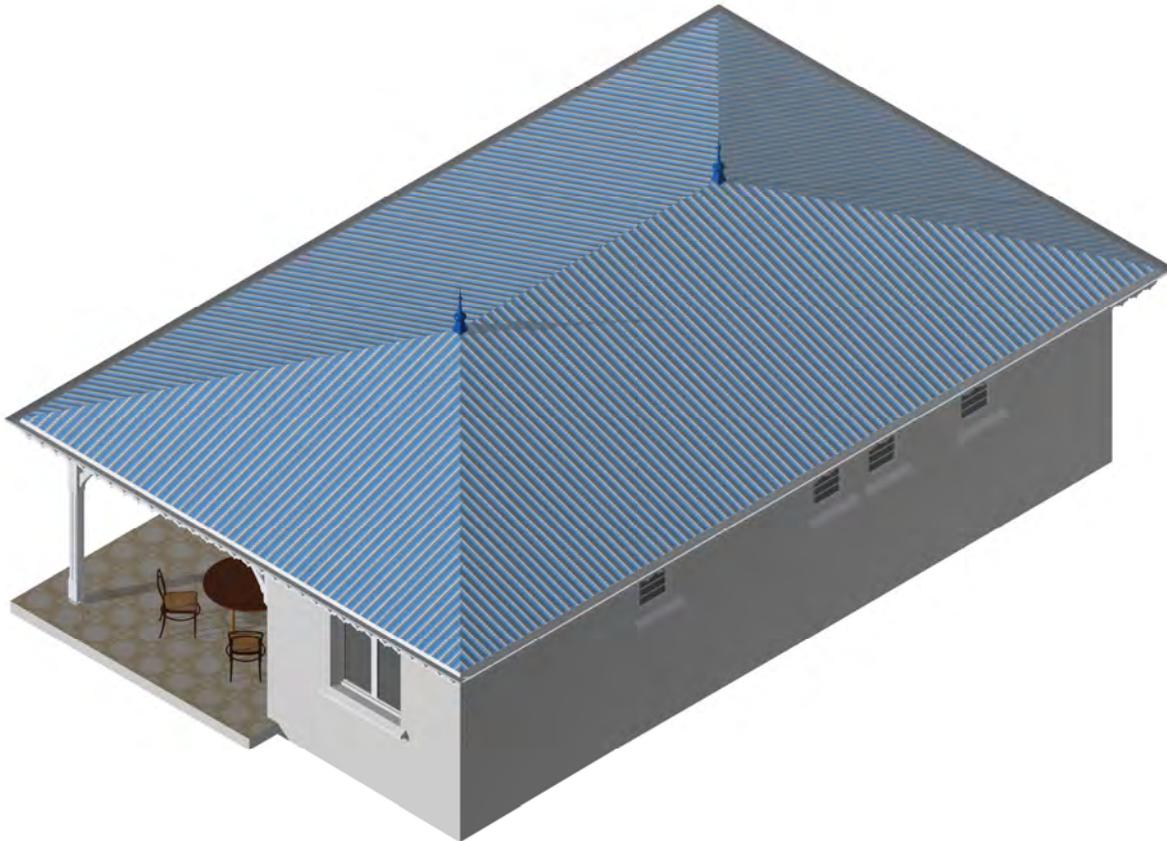
Indice : A

Com :

Dessin :



Lambrequins et épis non contractuels



VILLA A

PERSPECTIVE & AXONOMETRIE

Fait le : 05 SEPTEMBRE 2024

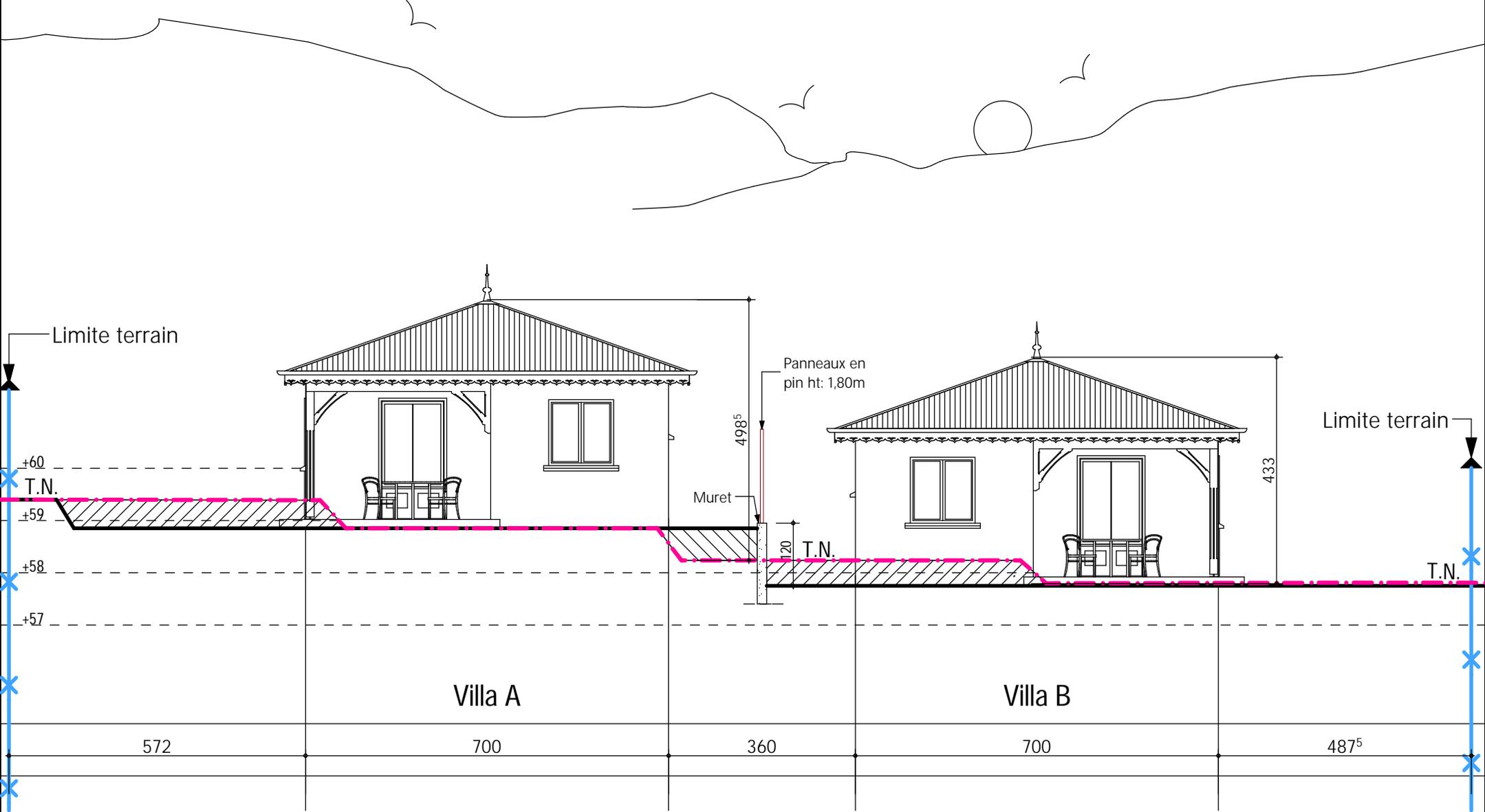
Indice : A

Com :

Dessin :



Lambrequins et épis non contractuels



VILLAS A & B

PROFIL FACADES

Echelle : 1/100e

Fait le : 05 SEPTEMBRE 2024

Indice : A

Com :

Dessin :



Département :
MARTINIQUE

Commune :
LE LAMENTIN

Section : P
Feuille : 000 P 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

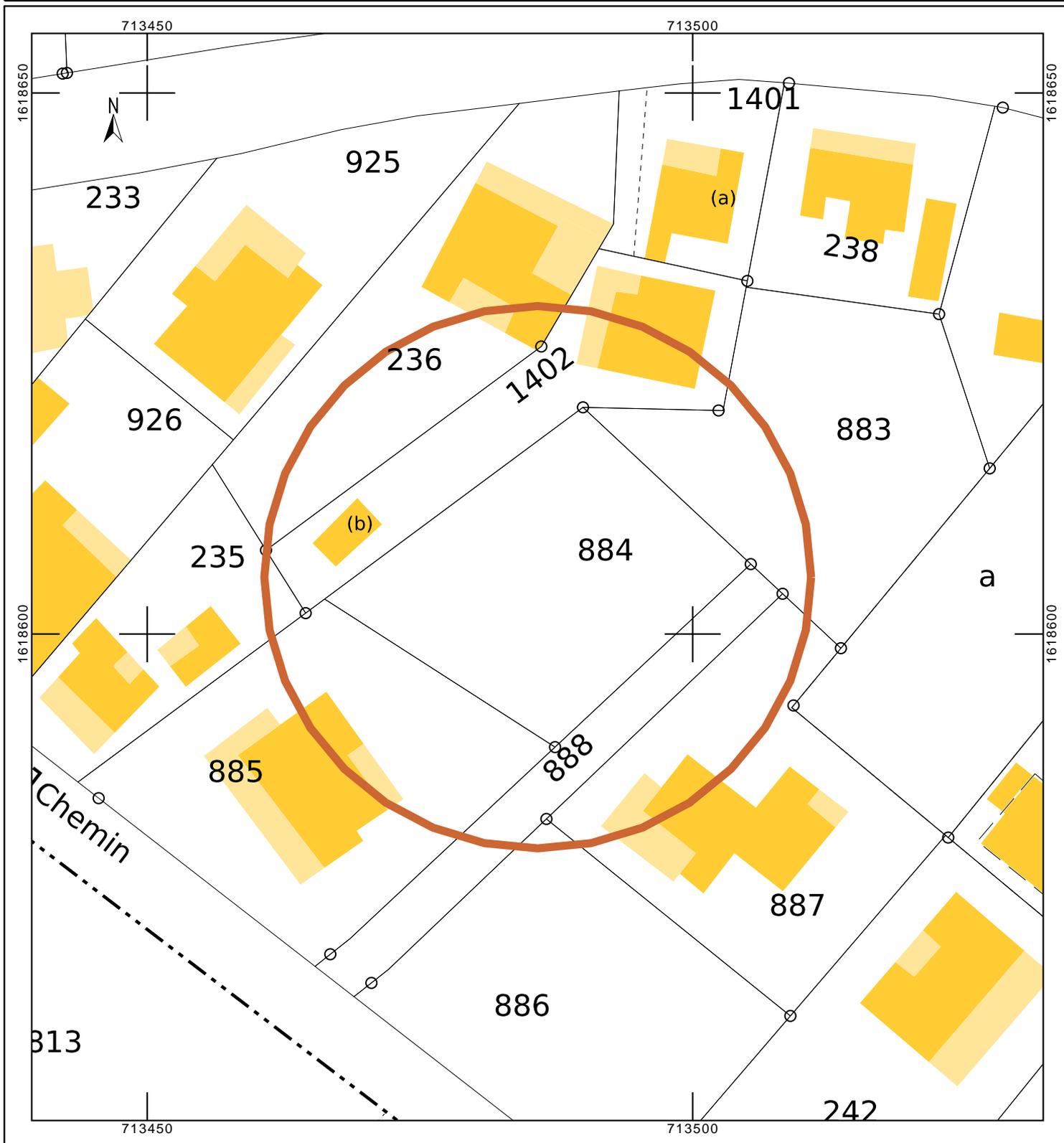
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

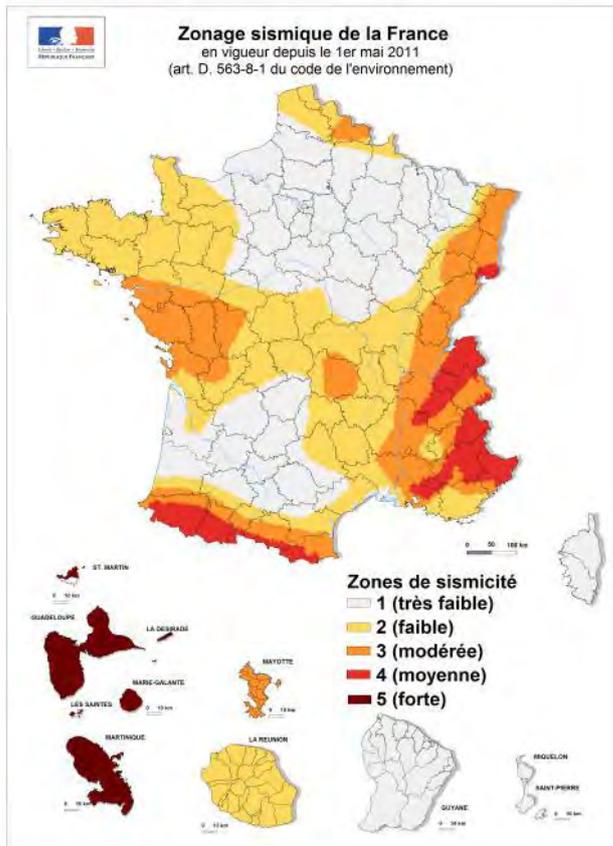
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595598 -fax
ptgc.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

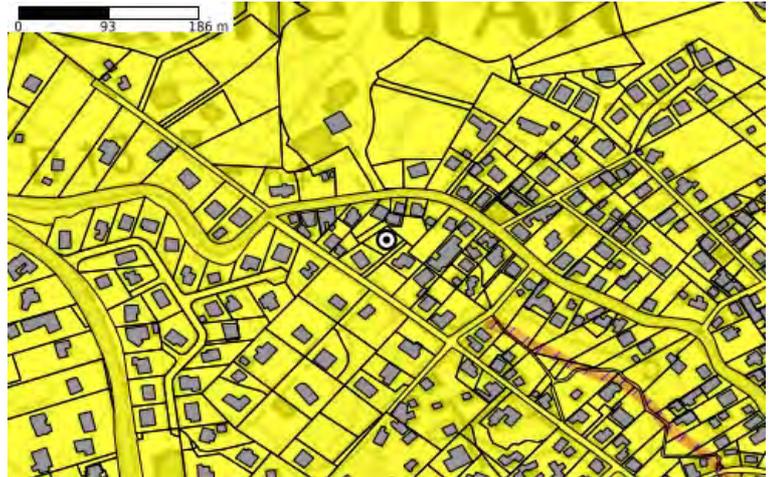
Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Le Lamentin**
Parcelle **P884**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/12/2013

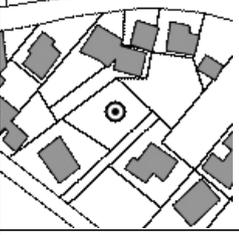
C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage réglementaire	Aléas			
	Application de prescriptions particulières	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain
Faïlle		Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
Tsunami		Houle	Volcanisme	

<p>Aléa Inondation</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen spécifique Moyen Fort Majeur Aléa Diminué Aléa Augmenté 	<p>Aléa Séisme</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort
<p>Aléa Mouvement de terrain</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible à nul Moyen Fort Majeur Non étudié 	<p>Aléa Liqéfaction</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nul à faible Moyen Fort
<p>Aléa Faïlle</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non active Supposée Active Reconnue Active 	<p>Aléa Érosion</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fort Majeur
<p>Aléa Submersion décennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen Fort 	<p>Aléa Submersion centennale</p> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen Fort

Aléa Tsunami		Aléa Houle	
	Légende :  Fort		Légende :  Fort  Moyen
Aléa Volcanisme			
	Légende :  Fort		



Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - www.pprn972.com. Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)